

Compte rendu détaillé / Procès verbal du conseil municipal du 26 septembre 2023 20 h

L'an deux mille vingt trois, le vingt six septembre à vingt heures, le conseil municipal de la Ville de Verdun s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Hazard, Maire, régulièrement convoqué.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	X			
Monsieur GOEURIOT	X			
Madame DE PALMA ANCEL	X			
Monsieur STCHERBININE		X		
Madame PROT	X		Pouvoir de madame De Palma Ancel	
Monsieur JACQUINOT	X		Pouvoir de madame Giroux	
Madame BOURDIN WATRIN	X			
Monsieur WEISSE	X		Pouvoir de monsieur Stcherbinine	
Madame MOUNZER	X			
Madame GIROUX		X		
Madame COLLIGNON	X			
Monsieur CORTIAL	X			
Monsieur GRIGGIO	X			
Monsieur BAL	X		Pouvoir de madame Anrifidine	
Madame BRABANT		X		
Monsieur DEHAND	X		Pouvoir de monsieur Lahausse	
Madame JACQUINET DEBEAUMOREL	X			
Madame BATTOU	X			
Monsieur COLAUTTI	X			
Monsieur ROUARD	X			
Madame CASAGRANDE	X			
Monsieur THOMAS		X		
Madame SCHWEITZER	X			
Madame GRETZ		X		
Monsieur HOUSSON	X			
Madame HAROS		X		
Monsieur LAHAUSSE		X		
Madame GHEWY		X		
Madame RICHARD	X			
Monsieur BROCHET	X			
Madame ANRIFIDINE		X		
Madame RENAUD	X			

Monsieur BURATI		X	
-----------------	--	---	--

Le conseil municipal constate que le Quorum est atteint. Il nomme Quentin Brochet en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h00.

Ordre du jour

Monsieur le Maire introduit la séance. il rend hommage à monsieur Maurice Delamarche, ancien élu du conseil municipal de 1971 à 1989, élu du conseil général sur le canton Verdun Ouest. C'était un homme avec une vraie humanité, qui a beaucoup oeuvré pour l'intérêt général.

Une minute de silence est observée par les membres du conseil.

1/ Décision Modificative de Crédits n°1 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur le Maire présente quelques éléments de contexte. La remise des offres concernant Saint Victor est en cours d'analyse. L'objectif est que les travaux se terminent pour le 31 mai 2024 en raison du passage de la flamme olympique à Verdun.

Il évoque sur les autres projets la réussite d'avoir pu retirer les grillages sur la nouvelle voie devant relier Baleycourt, la réalisation des jardins familiaux aux planchettes sur la seconde tranche, les travaux en cours sur le centre social d'Anthouard.

Monsieur le Maire rappelle l'importance de respecter les délais pour ce dernier projet pour deux impératifs :

- installer les usagers ;
- céder à l'hôpital l'emprise pour un nouveau parking végétalisé.

Monsieur le Maire fait observer l'excellence de la situation financière et budgétaire. En écoutant le dernier interview du Président de la République, il a été surpris de constater la reprise des exemples de Tourcoing et d'Angers. Il fallait aussi signaler Verdun avec une neutralisation des taux communaux et intercommunaux. Monsieur le Maire souligne que le Président donne des leçons de bonne gestion aux collectivités territoriales alors que la dette de l'Etat n'a cessé d'augmenter. Les collectivités locales sont responsables à zéro pour cent de la dette publique.

Monsieur le Maire souligne la nécessité de faire confiance aux acteurs locaux. Les élus locaux sont pragmatiques.

Le Conseil municipal, à l'unanimité sauf une abstention de madame Renaud.

VOTE la Décision Modificative de crédits n°1 du Budget PRINCIPAL.

2/ Garantie d'emprunt à l'OPH MEUSE

Rapporteur	Monsieur GOEURIOT	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Monsieur le Maire rappelle que l'OPH est aujourd'hui dans une situation financière satisfaisante. C'est suite à la demande de la municipalité de Verdun que l'OPH a investi sur Verdun plus de 40 millions d'euros.

L'OPH a investi à Anthouard, Ozomont, rue Alexis Carrel. Ces investissements améliorent la qualité de vie du citoyen dont le pouvoir d'achat. Ces bâtiments sont économes actuellement. Ils seront refaits intégralement.

Monsieur le Maire a demandé auprès de l'OPH la construction de deux bâtiments qualitatifs. Cela permet d'avoir moins chaud en été également ce qui est positif pour les personnes vulnérables.

Il y a 3 bâtiments à déconstruire rue Jean Pache. Les appartements rue Charlemagne seront refaits également.

Monsieur le Maire ne souhaitait pas que la Poste ferme aux Planchettes. Ils vont quitter les locaux de la Camaraderie pour rejoindre l'espace Charlemagne.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

VOTE la garantie d'emprunt à l'OPH de la Meuse selon les conditions suivantes :

Article 1 :

L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE VERDUN (55) accorde sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 254 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 149731 constitué de 2 ligne(s) du prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 1 127 000 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 :

Le conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

3/ Reprise de provision dette structurée

Rapporteur	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Monsieur le Maire précise l'effort de désendettement passé de 18,6 millions d'euros à 4,6 millions dont 4 emprunts. 3 vont arriver à échéance en 2026 pour 1,5 millions d'euros mais un emprunt dit toxique pour 3,2 millions d'euros ne permet pas un remboursement anticipé. On a donc provisionner.

Il s'agit d'un regret car depuis 2014 on voulait rembourser l'emprunt toxique. Mais on ne peut pas en raison des pénalités (le remboursement serait le double du montant dû).

Pour 2024, les taux d'intérêts ne vont pas baisser.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la reprise de provision pour un montant de 221 398.51 €.

4/ Abrogation de l'exonération de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 et des logements neufs achevés à compter du 1er janvier 2010 ayant fait l'objet de dépenses d'équipement destinés à économiser l'énergie

Rapporteur	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'abroger l'exonération de 50 % de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des logements achevés avant le 1er janvier 1989 ayant fait l'objet des dépenses d'équipement destinés à économiser l'énergie.

DECIDE d'abroger l'exonération de 50 % de taxe foncière en faveur des logements achevés à compter du 1er janvier 2010 ayant fait l'objet des dépenses d'équipement destinés à économiser l'énergie.

5/ SPORTS : Subventions d'investissement 2023 en faveur des clubs du Verdun

Agglomération Handball (VAHB) et du Cercle Nautique Verdunois (CNV) pour l'acquisition de matériel.

Rapporteur	Monsieur Housson	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Monsieur le Maire rappelle la participation d'autres collectivités au financement notamment la Région et le Département. Le CNV est le 3ème club de France.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention d'investissement au club de Verdun Agglomération Handball pour un montant de 2 500,00€.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser une subvention d'investissement au Cercle Nautique Verdunois pour un montant de 10 000€.

Sortie de madame De Palma.

6/ Subvention de fonctionnement aux associations Relations Publiques

Rapporteur	Monsieur Jacquinet	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame Renaud demande le budget global de l'association.

Monsieur le Maire indique que le budget peut être fourni ultérieurement.

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser cette subvention,

7/ Validation d'une procédure de lancement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage concernant la construction et la gestion d'un crématorium à Verdun

Rapporteur	Monsieur le Maire
-------------------	-------------------

Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Selon monsieur le Maire, on constate de plus en plus de crémations. Or, le crématorium le plus proche est situé sur Bar-le-Duc.

L'objectif est de recruté un assistant à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la mise en place d'un crématorium. La collectivité ne doit pas investir. Le but est qu'un opérateur construise, verse une redevance puis cède l'infrastructure au terme du contrat. Ceic peut représenter environ 600 crémations par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE la mise en place d'une opération dédiée de création d'un crématorium de Verdun et valide la mise en place d'un groupe projet autour de ce projet ;**
- **VALIDE le principe d'une enveloppe financière à hauteur de 100 000 € HT permettant de rémunérer l'assistance à maîtrise d'ouvrage ;**
- **VALIDE le lancement d'un marché ayant pour objet le recrutement d'un bureau d'études en lien avec les missions indiquées dans la présente délibération et d'autoriser monsieur le Maire à signer le marché.**

8/ Opération maison de santé - B51501 - délibération de renonciation à l'application de pénalité à l'encontre de l'entreprise JLB menuiseries.

Rapporteur	Monsieur Goeriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement sur l'exonération du montant des pénalités à hauteur de 21 600 €.

9/ Travaux récurrents sur les bâtiments communaux et intercommunaux – Constitution d'un groupement de commande

Rapporteur	Monsieur Jacquinot	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/
-----------	---	---

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

-AUTORISE la constitution d'un groupement de commandes entre la Ville de Verdun et la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ;

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations

10/ Autorisation de signature de convention de servitude avec ENEDIS, concessionnaire de réseaux - Parcelle 236 ZA 187

Rapporteur	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la parcelle ZA 187, ainsi que tout autre acte y afférent.

11/ Autorisation de signature de convention de servitude avec ENEDIS, concessionnaire de réseaux - Parcelle 545 AT 182

Rapporteur	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE la signature de la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la parcelle AT 182, ainsi que tout autre acte y afférent.

12/ Autorisation de signature de convention de servitude avec ENEDIS, concessionnaire de réseaux - Parcelle 545 CW 82

Rapporteur	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE la signature de la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la parcelle CW 82, ainsi que tout autre acte y afférent.**

13/ Autorisation de signature de convention de servitude avec ENEDIS, concessionnaire de réseaux - Parcelle 505 AZ 69

Rapporteur	Monsieur Goeuriot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE la signature de la convention de servitude avec ENEDIS portant sur la parcelle sise à THIERVILLE SUR MEUSE et cadastrée AZ n°69 dont la commune de Verdun est propriétaire, ainsi que tout autre acte y afférent.**

14/ Travaux divers de réhabilitation, démolition et/ou réaménagement – Demandes d'autorisation d'urbanisme

Rapporteur	Monsieur Jacquinot	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Pas de débat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme et à signer tous les documents nécessaire pour mener à bien les opérations.**

Fin de séance : 20H59



Monsieur le secrétaire de séance,

Quentin BROCHET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Quentin Brochet', written over the printed name.

